



En partenariat avec



LETTRE D'INFORMATION

N°3

Décembre 2025



Cœur du Jura c'est >

Une démarche collective inédite initiée en 2019, s'appuyant sur une charte pour un développement éolien concerté et maîtrisé et reposant sur des principes forts :

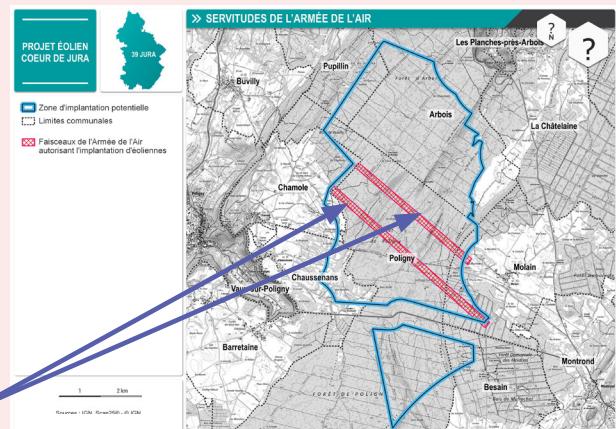
- ✓ Maîtrise du projet par les 14 communes (près de 50 réunions depuis 2019), la communauté de communes, et en partenariat avec les deux sociétés d'économie mixte (SEM SIPEnR et SEM EnR Citoyenne)
- ✓ Éviter le développement anarchique de projets par des développeurs privés
- ✓ Produire localement de l'électricité d'origine renouvelable.
- ✓ Une forte exigence environnementale
- ✓ Impliquer les citoyens et les acteurs du territoire
- ✓ Maximiser et partager les retombées économiques locales
- ✓ Ouvrir le financement aux collectivités et aux citoyens

OÙ EN EST LE PROJET ÉOLIEN CŒUR DU JURA ?

Le projet éolien collectif Cœur du Jura avance. Les premiers retours issus des consultations et de l'étude d'impact permettent d'intégrer les enjeux et contraintes, afin de définir une implantation la plus adaptée possible. Le projet a été présenté aux organismes composant le **Pôle EnR** tels que DREAL, DDT, pôle Karst, RTE, NaTran(ex GRTgaz), Météo France, ONF, DGAC, Armée... Leurs préconisations et demandes vont être intégrées au mieux pour ajuster la poursuite du projet.

ZOOM SUR L'AVIS DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Le ministère des armées impose que les nouvelles éoliennes soient positionnées en prolongement du parc éolien existant de Chamole.



La zone d'implantation possible

POINT À DATE DE L'ÉTUDE D'IMPACT



Volet naturaliste

Depuis novembre 2023, le bureau d'études naturaliste effectue des recensements de la faune et de la flore dans toute la zone d'étude, dont les éléments de conclusion sont attendus fin 2025. Ces premiers éléments apportent une connaissance du site, qui permettra de proposer les zones d'implantation de moindre impact. De plus, la présence de chauves-souris et du milan royal (et d'autres espèces) nous amène à envisager la mise en œuvre d'un dispositif de détection de l'avifaune, ainsi qu'un plan d'ajustement de fonctionnement. D'autres mesures complémentaires seront mises en place au besoin.



Volet hydrogéologique

Les études hydrogéologiques sont également en cours pour tenir compte de la circulation de l'eau souterraine dans le sous-sol de la zone d'étude.



Etude paysagère

Le bureau d'études paysagiste étudie les enjeux paysagers, afin de concevoir un projet qui pourra s'intégrer harmonieusement à l'environnement local, en particulier depuis les lieux de vie, et plus largement en veillant à maintenir une certaine homogénéité avec les éoliennes du parc situé à Chamole. Des photomontages seront réalisés, afin d'appréhender au mieux les futurs points de vue du projet.



Volet acoustique

Des enregistrements acoustiques ont été réalisés au niveau des zones d'habitation situées autour de la zone d'étude. Ces mesures permettront de quantifier le bruit ambiant, et ainsi, de s'assurer qu'aucune gêne ne sera perceptible pour les riverains. Le cas échéant, le fonctionnement des éoliennes pourra être adapté selon la vitesse et la direction du vent.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES DU PROJET ?

Analyse de l'ensemble des résultats et choix d'implantation :

- Prise en compte des résultats et poursuite du projet en fonction des critères d'acceptabilité fixés par la convention de partenariat (consultable sur notre site internet).
- Une implantation et une étude d'impact sur l'environnement complète pourront ainsi être présentées à la préfecture dans le cadre de la demande d'autorisation. L'ensemble de ces éléments seront ainsi librement accessibles au public dans le cadre de l'enquête publique.

COMMENT S'INFORMER ?

Un site internet a spécialement été conçu pour s'informer sur le projet > <https://cdj-eolien39.fr/>

CONTACT

- SEM EnR Citoyenne | contact@sem-enr.fr | 03 84 47 83 21
- Raphaël GAGNEUR | raphgagneur@gmail.com

Lien direct vers le site

